

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A290

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général 2016

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – AMIEL Michel – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_15

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général 2016
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture et la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur le Budget Général de la CPA pour 2016.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- de réviser les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme ;

1. OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il convient de créer les autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP BP 2016	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Complexe Farigoulier Pertuis	à créer	5 000 000	500 000	2 000 000	2 000 000	500 000
Total Sports		5 000 000	500 000	2 000 000	2 000 000	500 000
PIDAF 2016/2019	à créer	3 200 000	770 000			2 430 000
Total Espaces naturels		3 200 000	770 000	0	0	2 430 000
Subventions gestion urbaine de proximité mise en accessibilité entrée immeuble	DI732-1A	1 500 000	150 000			1 350 000
Contrat de développement Globalisés	DI718AP2	443 224 793	38 150 000	100 259 307	90 357 040	214 458 446
Total Cellule d'Appui aux Communes		444 724 793	38 300 000	100 259 307	90 357 040	215 808 446

Direction des Sports

Complexe sportif du Farigoulier de Pertuis :

Il s'agit d'une opération nouvelle déclarée d'intérêt communautaire au Conseil communautaire du 8 octobre 2015 et dont le transfert doit intervenir au 31 décembre 2015.

Cette opération consiste à développer le site du Farigoulier à Pertuis, site à vocations multiples, et de pourvoir le bassin de vie Val de Durance d'une aire de pratique sportive en plein air.

En dehors des activités déjà présentes sur le site (rugby, football, modélisme, pêche, tir...), de nouveaux aménagements de loisirs touristiques et culturels sont prévus (stades, parcours sportifs...).

Le montant initial de l'autorisation de programme nécessaire à ce projet est de 5M€.

Direction de l'environnement

PIDAF 2016/2019

Depuis 2003, la CPA réalise des aménagements de protection des zones habitées en milieu boisé, mais aussi des travaux de prévention dans les secteurs de poudrière. À ce jour 5 massifs forestiers sont concernés par ces actions sous maîtrise d'ouvrage CPA (l'Arbois, le Régagnas, le Montaiguët, le Pas des Lanciers et les Côtes de Trevarresse). Aussi afin de

lancer le programme 2016/2019, il convient d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 3,2 M€.

Direction de l'appui aux communes

- Subvention gestion urbaine de proximité, mise en accessibilité des entrées d'immeuble.

L'aide à la mise en accessibilité des entrées d'immeuble aux bailleurs est appelée à se développer ; aussi il apparaît nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1,5 M€.

- Contrat de développement avec les communes, opération globalisée.

Afin de faciliter leur gestion au quotidien et d'optimiser la programmation financière de la collectivité, il est proposé de réunir l'ensemble des contrats communautaires pluriannuels de développement au sein d'une seule autorisation de programme, déclinée en autant de lignes budgétaires que de communes.

Ainsi il est nécessaire d'ouvrir un AP d'un montant de 443 224 793 €. Les 36 autorisations de programme existant à cette date sont clôturées.

2. RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations ci-dessous doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM3 - 2015	Variation à prévoir 2016	TOTAL AP BP 2016	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Aide aux propriétaires privés	DI485AP	870 000	300 000	1 170 000	76 588	570 000	523 412			
Valorisation du patrimoine	DI475AP	5 000 000	1 000 000	6 000 000	1 937 342	1 000 000	1 000 000			2 062 658
Total Culture		11 570 000	2 752 890	14 322 890	5 166 820	3 570 000	3 523 412			2 062 658
Installation murs anti-bruit (subventions)	DI259AP	647 000	61 090	708 090	165 881	267 209	275 000			
Total Ecologie urbaine		647 000	61 090	708 090	165 881	267 209	275 000			
FDC Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	DI254AP2	4 200 000	-1 500 000	2 700 000	864 152	470 000	230 000			1 135 848
Total Cellule d'Appui aux Communes		42 200 000	443 224 793	485 424 793	1 662 375	7 280 000	42 730 000	104 659 307	94 757 040	234 336 071
Réhabilitation Centre Hospitalier Aix-Pertuis	DI817AP	29 365 000	3 160 540	32 525 540	0	316 000	5 420 160	8 289 430	7 341 250	11 158 700
Total Enseign Sup et Recherche		66 915 000	6 206 540	73 121 540	8 516 763	7 467 219	14 458 160	17 996 448	9 531 250	15 151 700
Allongement des quais de VAMP - CPER 2015/2020	DI365AP	350 000	42 666	392 666			78 533			314 133
Total Grands projets		84 158 313	42 666	84 200 979	3 428 253	2 614 022	6 929 321	11 830 125		59 399 258
Subventions d'équip. personne de dt privé ANAH	DI730AP	2 000 000	1 960 000	3 960 000	906 601	200 000	570 600	855 900		1 426 899
Total Habitat		126 033 105	1 960 000	127 993 105	24 322 798	9 199 000	11 216 260	11 055 900	0	72 199 147
Trets Centre Ancien	DI716AP3	3 800 000	20 000	3 820 000	2 300 000	650 000	450 000	420 000		
Etudes opérations d'aménagement 2010	DI717AP2	300 000	150 000	450 000	135 726	131 626	182 648			
Total Opérations d'aménagement		22 865 000	170 000	23 035 000	10 706 586	2 518 744	2 495 698	2 168 050		5 145 922
Aires d'accueil des Gends du Voyage	DI717AP2	22 500 000	6 500 000	29 000 000	12 862 000	6 000 000	4 046 000	4 046 000	2 046 000	
Total Opérations d'aménagement		22 500 000	6 500 000	29 000 000	12 862 000	6 000 000	4 046 000	4 046 000	2 046 000	0

Direction de la culture

- Aide au propriétaires privés

Il convient d'augmenter cette autorisation de programme de + 300 000€ afin de pouvoir faire face aux nouvelles demandes.

- Valorisation du patrimoine

L'augmentation de l'autorisation de programme de + 1M€ est faite pour satisfaire les nouvelles demandes de subvention qui peuvent être importantes sur des bâtiments classés ou inventoriés.

Direction de l'environnement

Subvention murs anti-bruit

Dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit voté au Conseil Communautaire du 26 juin 2009, la CPA accorde des aides financières entre autre aux communes et aux personnes de droit privé pour la protection des riverains contre des équipements bruyants.

Compte tenu de l'accroissement des demandes, il convient d'augmenter l'AP de 61 090 €.

Direction de l'appui aux communes

Fonds de concours accessibilité PMR

Avec la mise en place des contrats pluriannuels de développement avec les communes, l'utilisation du fonds de concours incitatif accessibilité s'est considérablement réduite.

Direction Enseignement Supérieur et Recherches

Centre Hospitalier Aix-en-Provence/Pertuis

Il convient d'augmenter l'AP de + 3 160 600 € afin d'intégrer au programme initial les dépenses liées à la construction du nouveau parking avenue Philippe Solari.

Direction Grands Projets

Allongement quai des Vamp (CPER 2015/2020)

La convention financière relative au financement de l'allongement des quais de la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence induit une augmentation du montant global prévisionnel des travaux. Cette enveloppe a été affinée par SNCF Réseau suite à l'achèvement d'études opérationnelles. Aussi il convient d'augmenter l'AP de 42 666 €.

Direction de l'habitat

Subventions d'équipement personnes de droit privés Anah

La CPA va lancer un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) avec l'Anah sur 3 ans (2016/2018). Dans ce cadre, la CPA va attribuer, sous conditions, des subventions à des propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation. Pour réaliser ce dispositif il convient d'augmenter l'autorisation de programme de 1 960 000 €.

Direction Opération d'aménagement

- Trets centre ancien

Il convient d'augmenter l'AP de 20 000€ pour corriger une erreur matérielle survenue dans la précédente augmentation du BS 2015.

- Étude opérations d'aménagement 2010

Cette AP consacrée aux études de faisabilité ou pré-opérationnelles sur des projets non encore déclarés d'intérêt communautaire doit être augmentée de 150 000 € pour satisfaire aux demandes en cours.

Direction des gens du voyage

Aires d'accueil des gens du voyage

Suite à la programmation de la construction de la future aire d'accueil des gens du voyage de Gardanne et à la nécessité d'inclure dans l'AP les coûts d'acquisitions foncières il convient d'augmenter l'AP de + 6,5 M€ soit un montant total de 29 M€

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2015_A234 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015 ;

VU l'avis de la commission finances et contrôle de gestion du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création de l'autorisation de programme suivante :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP BP 2016	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Complexe Farigoulier Pertuis	à créer	5 000 000	500 000	2 000 000	2 000 000	500 000
Total Sports		5 000 000	500 000	2 000 000	2 000 000	500 000
PIDAF 2016/2019	à créer	3 200 000	770 000			2 430 000
Total Espaces naturels		3 200 000	770 000	0	0	2 430 000
Subventions gestion urbaine de proximité mise en accessibilité entrée immeuble	DI732-1A	1 500 000	150 000			1 350 000
Contrat de développement Globalisés	DI718AP2	443 224 793	38 150 000	100 259 307	90 357 040	214 458 446
Total Cellule d'Appui aux Communes		444 724 793	38 300 000	100 259 307	90 357 040	215 808 446

➤ **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM3 - 2015	Variation à prévoir 2016	TOTAL AP BP 2016	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Aide aux propriétaires privés	DI485AP	870 000	300 000	1 170 000	76 588	570 000	523 412			
Valorisation du patrimoine	DI475AP	5 000 000	1 000 000	6 000 000	1 937 342	1 000 000	1 000 000			2 062 658
Total Culture		11 570 000	2 752 890	14 322 890	5 166 820	3 570 000	3 523 412			2 062 658
Installation murs anti-bruit (subventions)	DI259AP	647 000	61 090	708 090	165 881	267 209	275 000			
Total Ecologie urbaine		647 000	61 090	708 090	165 881	267 209	275 000			
FDC Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	DI254AP2	4 200 000	-1 500 000	2 700 000	864 152	470 000	230 000			1 135 848
Total Cellule d'Appui aux Communes		42 200 000	443 224 793	485 424 793	1 662 375	7 280 000	42 730 000	104 659 307	94 757 040	234 336 071
Réhabilitation Centre Hospitalier Aix-Pertuis	DI817AP	29 365 000	3 160 540	32 525 540	0	316 000	5 420 160	8 289 430	7 341 250	11 158 700
Total Enseign Sup et Recherche		66 915 000	6 206 540	73 121 540	8 516 763	7 467 219	14 458 160	17 996 448	9 531 250	15 151 700
Allongement des quais de VAMP - CPER 2015/2020	DI365AP	350 000	42 666	392 666			78 533			314 133
Total Grands projets		84 158 313	42 666	84 200 979	3 428 253	2 614 022	6 929 321	11 830 125		59 399 258
Subventions d'équip. personne de dt privé ANAH	DI730AP	2 000 000	1 960 000	3 960 000	906 601	200 000	570 600	855 900		1 426 899
Total Habitat		126 033 105	1 960 000	127 993 105	24 322 798	9 199 000	11 216 260	11 055 900	0	72 199 147
Trets Centre Ancien	DI716AP3	3 800 000	20 000	3 820 000	2 300 000	650 000	450 000	420 000		
Etudes opérations d'aménagement 2010	DI717AP2	300 000	150 000	450 000	135 726	131 626	182 648			
Total Opérations d'aménagement		22 865 000	170 000	23 035 000	10 706 586	2 518 744	2 495 698	2 168 050		5 145 922
Aires d'accueil des Gends du Voyage	DI717AP2	22 500 000	6 500 000	29 000 000	12 862 000	6 000 000	4 046 000	4 046 000	2 046 000	
Total Opérations d'aménagement		22 500 000	6 500 000	29 000 000	12 862 000	6 000 000	4 046 000	4 046 000	2 046 000	0

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général 2016

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015